Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : **La mise en place de guichet unique de l'administration décentralisés dans les quartiers de la ville.**

Initiant-e(-s) : Sevgi Koyuncu Laisser vide

L'accessibilité des services publics et de l'administration pour tous les usagers et usagères est un enjeu crucial de notre société. Bien que les services publics soient théoriquement ouverts à toutes et tous, les non-recours aux droits sont nombreux.

Les raisons du non-recours aux droits peuvent être multiples : Il est souvent complexe de déterminer à quelles prestations on a droit, comment effectuer les démarches nécessaires, quelles sont les règles précises à suivre. De nombreuses citoyennes et citoyens, en particulier les femmes en réinsertion professionnelle après avoir élevé leurs enfants ou les personnes migrantes, rencontrent des obstacles dans leurs démarches en raison d'une méconnaissance des procédures ou de barrières culturelles. Puis il y a une appréhension ou honte à solliciter une aide, méfiance envers l'administration, ou encore des difficultés à remplir des formulaires, notamment pour les personnes peu à l'aise avec l'écrit. Les personnes âgées, notamment celles qui ne maîtrisent pas l'usage d'internet, nécessitent souvent un accompagnement spécifique pour accéder aux services publics et effectuer leurs démarches administratives.

Par ailleurs, des contraintes géographiques et économiques compliquent l'accès aux administrations pour celles et ceux qui résident loin des centres urbains ou qui rencontrent des difficultés à se déplacer, comme les personnes en situation de précarité ou à mobilité réduite.

Un seul de ces facteurs peut suffire à priver une personne des prestations auxquelles elle a droit. Ce non-recours ne représente pas seulement une perte individuelle, mais aussi un coût pour la collectivité : en l'absence de mesures préventives, les interventions correctives deviennent plus complexes et plus onéreuses.

Dans ce contexte, il est impératif de rendre l'administration accessible à tout le monde. Une proposition en ce sens consiste à établir des permanences décentralisées dans les quartiers, offrant un Guichet Unique de l'Administration décentralisé. Ce Guichet Unique permettrait aux citoyens et citoyennes d'effectuer un grand nombre de démarches directement sur place, ou à défaut, d'être orientés vers les services appropriés.

Pour les citoyennes et citoyens, ce Guichet Unique représente un moyen de s'exprimer et de trouver des réponses à leurs besoins, réduisant ainsi la barrière souvent rencontrée lorsqu'il s'agit de chercher de l'aide ou des informations. Du point de vue de l'administration, ce dispositif permet de rendre les décisions et les politiques publiques plus compréhensibles pour tout le monde, favorisant ainsi une relation de confiance.

En conclusion, la mise en place d'un Guichet Unique de l'Administration décentralisé dans les quartiers représente une démarche essentielle pour défendre l'accessibilité des services publics à tout le monde. C'est également une manière de démocratiser la compréhension du langage administratif et politique, renforçant ainsi la participation citoyenne dans la vie de la cité.

Conseil communal de Lausanne

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Ce présent postulat invite la Municipalité à étudie l'opportunité de mettre en place des guichets uniques décentralisés dans les quartiers de la ville.

Lausanne, le 31 mars 2025 Laisser vide

Signataire(s) :
Laisser vide

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.